

Motion de soutien aux collègues convoqué.e.s par Mme la Cheffe d'établissement

L'équipe pédagogique a appris que Mme _____ convoquait à nouveau un collègue ce vendredi 25/06 en vue d'un entretien.

En à peine une année, c'est le / la cinquième à être convoqué.e. Nous n'avons, jusqu'ici, pas l'habitude de ce type de relation hiérarchique privilégiant l'intimidation à l'échange constructif. Il s'agit d'une technique de management répressif mise en place au sein du collège Diderot depuis l'arrivée de la nouvelle principale, qui nous semble extrêmement problématique.

L'équipe pédagogique souffre de ces méthodes d'intimidation permanente, de victimisation, qui ont pour effet de remettre en cause des collègues investi.e.s et dévoué.e.s à leurs missions d'enseignement. Il est notable de signaler que certain.e.s de ces personnels sont aussi nos représentant.e.s élu.e.s au Conseil d'Administration. Ces méthodes nuisent à la vie du collège, et ainsi à toutes les personnes qui y travaillent.

Ces derniers mois, nous avons dû traverser des épreuves particulièrement difficiles, et nous n'avons eu de cesse d'adapter nos méthodes pédagogiques, nos emplois du temps, notre façon de travailler pour répondre au mieux à la situation, en mettant au cœur de nos pratiques l'apprentissage et la bienveillance à l'égard des élèves. Cette période aurait nécessité un soutien et une écoute particulière des équipes afin que tout le monde puisse exercer au mieux, dans la sérénité et la confiance - or cela n'a pas été le cas. Bien au contraire, notre travail n'a pas été facilité, pire, nous avons été parfois méprisé.e.s et certain.e.s d'entre nous dénigré.e.s publiquement.

Rappelons aussi le manque choisi de communication avec l'ensemble des personnels : combien de mails sont restés sans réponse ? Combien de portes claquées ? Combien de temps ces procédés vont-ils durer ?

Nous soutenons pleinement notre collègue (ainsi que tous et toutes les précédent.e.s) par cette motion et souhaitons informer l'ensemble du CA du bilan de cette première année qui nous semble alarmant et délétère au bon fonctionnement du collège.

Motion d'opposition à la DHG de rentrée 2021

Les élu·e·s du Conseil d'administration du collège Diderot d'Aubervilliers, réuni·e·s ce jour, présentent cette motion pour expliquer leur vote contre la répartition de la DHG de la rentrée scolaire 2021-2022, dont nous dénonçons globalement la faiblesse en terme de moyens.

Nous venons de passer notre seconde année impactée par la crise sanitaire du COVID et force est de constater que le nombre d'heures allouées au collège n'est toujours pas à la hauteur du défi que nous devons relever: celui de la réussite de nos élèves. Déjà l'année dernière, faute de moyens conséquents, nous avons dû renoncer à plusieurs dispositifs (notamment un projet de suivi des élèves décrocheurs) et rogner sur l'accompagnement des troisièmes, pour mettre en place des heures de remédiations pour les sixièmes. Et une fois de plus, cette année, nous avons dû rogner sur le nombre d'heures allouées pour certains dispositifs: poissons pilotes, co-animation H-G en classe de troisième, etc. Nous sommes fatigué·e·s d'avoir à faire ces arbitrages tous les ans, à nous demander comment faire mieux avec aussi peu de moyens. Rappelons que 1883 postes ont été supprimés cette année par Jean-Michel Blanquer.

Dans ce contexte national, notre établissement est situé dans l'une des villes les plus défavorisées de France et nous ne pouvons pas bénéficier des moyens REP+, contrairement à la majorité des autres établissements de la commune. Et, comme tous les établissements de l'éducation prioritaire de Seine-Saint-Denis, le nôtre ne dispose concrètement d'aucun moyen supplémentaire au bénéfice des élèves en difficultés, par rapport aux autres collèges non classés.

Pour preuve, alors que nous avons assez de classes (divisions) pour obtenir six postes de mathématiques à temps plein, libérant du temps pour les professeurs voulant s'investir dans des dispositifs de soutien, il nous est imposé par l'administration de l'Éducation Nationale la modification d'un poste à temps plein en un poste avec complément de service, entraînant automatiquement le report des heures manquantes sur les cinq autres postes complets.

Ces heures supplémentaires inventées de toute pièce par l'administration de l'Éducation Nationale empêchent certains professeurs de s'impliquer dans des dispositifs pédagogiques utiles pour nos élèves. Comme nous le précisons dans notre motion du 8 février 2021 nous condamnons fermement l'imposition possible de la 2e HSA dans le service des enseignant·e·s et la logique nuisible qui en découle. Pire encore, cette demande d'obtenir six postes complets en mathématiques est mise en concurrence avec l'autre demande légitime d'un poste partiel supplémentaire en langues, pour garantir des classes mixtes en terme d'option linguistique. En effet, la mise en place des groupes langues permettant ces classes mixtes demandent des heures et au lieu de nous les

fournir, l'administration de l'Éducation Nationale préfère revenir sur une décision collective en conseil pédagogique et actée par un mail.

Les disciplines ne sont pas concurrentes et nous ne demandons pas la charité. Nous sommes un collectif qui demande de vrais moyens. Les élu.es du personnel ne peuvent se résigner à la dégradation de leurs conditions d'enseignement et des missions de service public en réseau d'éducation prioritaire, auxquelles elles et ils se sentent profondément attaché·e·s.

Nous votons donc contre l'enveloppe dérisoire dérisoire et inadaptée qui nous est proposée, comme au CA du 8 février 2021. Par ailleurs, nous tenons à signaler qu'en plus de la DHG, nous avons besoin de moyens humains pour assurer au maximum le suivi et la sécurité de nos élèves. C'est pourquoi les représentants élu·e·s des personnels d'éducation du collège Diderot demandent:

- la stabilisation des AESH sur l'établissement
- un poste de CPE supplémentaire
- deux postes d'AED à temps complet
- La garantie du remplacement de la collègue Psy-EN
- Le maintien d'une aide à la direction / 2ème adjoint au collège

Motion sur la mise en place de matériel de vidéosurveillance au collège

Parce qu'éduquer, ce n'est pas surveiller,
Parce que filmer, ce n'est pas protéger.

Comme il y a 3 ans, nous nous opposons formellement à l'installation de caméras de vidéo-surveillance dans la cour du collège et dans tout autre endroit au sein de l'établissement. Le lobbying de la vidéosurveillance n'a pas sa place au sein des espaces pédagogiques, même si des restrictions horaires sont imposées pour filmer.

Une cour d'école ne peut être un endroit où la vidéo surveillance a sa place. Dans le domaine de la sécurité comme dans celui de l'éducation, les machines ne remplaceront jamais les humains. Ce sont ces derniers et ces dernières qui peuvent agir, dialoguer, informer, instruire, enseigner des valeurs, agir auprès des victimes... Rappelons également que le supposé rôle préventif attribué aux caméras s'arrête aux angles morts ; et que les harcèlements et les agressions ne sont pas déjoués par la surveillance numérique.

Introduire ces caméras dans les espaces où les élèves jouent, c'est laisser entendre qu'ils peuvent (ou bientôt devront ?) être surveillé-es, via un écran. C'est accepter les dérives sécuritaires d'un gouvernement qui se permet de faire des économies sur l'éducation. C'est accepter qu'une région dépense énormément d'argent pour équiper ses lycées de dispositifs de surveillance dont l'efficacité n'a jamais été prouvée par aucune étude (bien au contraire), alors qu'il faudrait construire un 5ème lycée sur la ville et embaucher des personnels. C'est accepter que le département participe à cette mascarade sécuritaire au lieu de financer la rénovation des établissements scolaires.

Nous voulons des moyens, pas des caméras.